

CONSEIL MUNICIPAL DE CORZÉ SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2016

Le vendredi 4 mars 2016 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sur convocation régulière adressée à ses membres le 29 février 2016 par Monsieur Jean-Philippe GUILLEUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	16
Nombre de conseillers représentés	18

Présents :

- GUILLEUX Jean-Philippe
- MARTIN Jean-Pierre
- DANARD Danièle
- BEAUDUSSEAU Joël
- JONCHERAY Francette
- PILLET Dominique
- FAUCHEUX Patrice
- NICOLLE Anne-Marie
- CHÂTELAIN Isabelle
- JANAULT Anne-Marie
- QUESNE Murielle
- HUET Sébastien
- MIRRETTI Christian
- RENOU Cédric
- ROCHE Myriam
- DELÉCOLLE Alain

Excusés et pouvoirs

- VALENTIN Elisabeth donne pouvoir à FAUCHEUX Patrice
- PINARD Annie, excusée
- GAUDIN Loïc donne pouvoir à MIRRETTI Christian

La majorité des membres du Conseil Municipal étant présente physiquement, le quorum est atteint.

Secrétaire de séance :

Christian MIRRETTI est désigné en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte -rendu de la séance a été affiché le 15 mars 2016.

Ordre du jour :

1. Compte de gestion 2015 du budget principal et du budget assainissement
2. Compte administratif 2015 du budget principal et du budget assainissement
3. Affectation des résultats 2015 du budget principal et du budget assainissement au budget 2016
4. Budget primitif 2016 du budget principal et du budget assainissement
5. Participation à la caisse des écoles
6. Demande subvention pour l'extension de la mairie et de la bibliothèque

2016-16 COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états

de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution du budget assainissement de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-17 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-2 qui dispose que le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion

Considérant que Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

Libellé	Exploitation		Investissement	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		63 519,00		129 768,06
Opération de l'exercice	57 259,79	42 110,56	34 058,63	41 655,49
Totaux	57 259,79	105 629,56	34 058,63	171 423,55
Résultats de clôture		48 369,77		137 364,92
Restes à réaliser			-	
Totaux cumulés	57 259,79	105 629,56	34 058,63	171 423,55
Résultats définitifs		48 369,77		137 364,92

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 17 voix pour

DONNE acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer comme ci-dessus

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et du fonds de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2016-18 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif 2015 présente

Un EXCÉDENT d'exploitation de 48369,77 euros

Un EXCÉDENT d'investissement de 137364,92 euros

Après en avoir délibéré, à la majorité de 18 voix pour

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation sur le budget primitif 2016 de la façon suivante :

48369.77 euros : article 002 excédent antérieur reporté

2016-19 BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif assainissement pour l'année 2016 de la manière suivante :

DEPENSES D'EXPLOITATION

011	charges à caractère général	35 590,00 €
65	autres charges de gestion courante	5 300,00 €
66	charges financières	13 200,00 €
022	dépenses imprévues	3 000,00 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	34 800,00 €
Total dépenses		91 890,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION

70	vente de produits	27 000,00 €
77	produits exceptionnels	150,23 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	16 370,00 €
002	résultat 2015 reporté	48 369,77 €
Total recettes		91 890,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

21	immobilisations corporelles	127 500,00 €
13	Subventions d'investissement	2 658,00 €
16	remboursement d'emprunt	18 600,00 €
020	dépenses imprévues	7 036,92 €
040	opérations d'ordre entre sections	16 370,00 €
Total dépenses		172 164,92 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10	dotations fonds divers	- €
13	Subventions d'investissement	- €
040	opérations d'ordre entre sections	34 800,00 €
001	résultat 2015	137 364,92 €
Total recettes		172 164,92 €

2016-20 COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-21 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-2 qui dispose que le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion

Considérant que Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
 Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 17 voix pour
 DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		223 171,88	147 353,72	
Opération de l'exercice	1 083 641,36	1 252 577,57	325 799,23	466 989,83
Totaux	1 083 641,36	1 475 749,45	473 152,95	466 989,83
Résultats de clôture		392 108,09	6 163,12	
Restes à réaliser			4 450,00	
Totaux cumulés	1 083 641,36	1 475 749,45	477 602,95	466 989,83
Résultats définitifs		392 108,09	10 613,12	

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2016-22 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif 2015 présente

Un EXCÉDENT de fonctionnement de 392 108,09 euros

Un DÉFICIT d'investissement de 10 613,12 euros

Le Conseil Municipal, à la majorité de 18 voix pour

DÉCIDE d'affecter unanimement le résultat de fonctionnement sur le budget primitif 2016 de la façon suivante :

114 125,12 euros : Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Art 1068)

277 982,97 euros : Excédent reporté en section de fonctionnement (Article 002)

2016-23 BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif principal pour l'année 2016 de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	charges à caractère général	310 000,00 €
012	charges de personnel	676 800,00 €
014	atténuations de produits	11 250,00 €
65	autres charges de gestion courante	90 760,00 €
66	charges financières	43 000,00 €
67	charges exceptionnelles	- €
022	dépenses imprévues	2 068,00 €
023	virement à la section d'investissement	265 200,00 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	10 922,00 €
Total dépenses		1 410 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013	atténuations de charges	9 100,00 €
70	produits des services	121 050,00 €
73	impôts et taxes	710 600,00 €
74	dotations et participations	226 900,00 €
75	autres produits gestion courante	31 200,00 €
77	Produits exceptionnels	8 167,03 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €
002	résultat 2015 reporté	277 982,97 €
Total recettes		1 410 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		RAR 2015	Dépenses 2016	Total
20	immobilisations incorporelles	- €	500,00 €	500,00 €
204	subventions d'équipements versées		62 100,00 €	62 100,00 €
21	immobilisations corporelles	4 450,00 €	492 105,00 €	496 555,00 €
10	Dotations fonds divers	- €	6 000,00 €	6 000,00 €
16	emprunts et dettes	- €	127 350,00 €	127 350,00 €
020	dépenses imprévues	- €	9 931,88 €	9 931,88 €
040	opérations d'ordres entre sections	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
041	opérations patrimoniales	- €	- €	- €
001	solde d'exécution	- €	6 163,12 €	6 163,12 €
Total dépenses		4 450,00 €	729 150,00 €	733 600,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		RAR 2015	Recettes 2016	Total
13	subventions d'investissement	- €	114 650,00 €	114 650,00 €
10	dotations fonds divers	- €	49 000,00 €	49 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	- €	114 125,12 €	114 125,12 €
16	emprunt	- €	178 702,88 €	178 702,88 €
165	dépôts et cautionnement	- €	- €	- €
024	produits des cessions	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
021	virement de sect fonc	- €	265 200,00 €	265 200,00 €
040	opérations d'ordre entre section	- €	10 922,00 €	10 922,00 €
041	opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Total recettes		- €	733 600,00 €	733 600,00 €

2016-24 PARTICIPATION A LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'équilibre du budget de la caisse des écoles, tel qu'il a été préparé en concertation avec la direction de l'école, nécessite une participation du budget communal d'un montant de 13671,00 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VOTE une participation de 13671,00 euros au budget de la caisse des écoles.

Pour mémoire,

2011	14 500,00
2012	16 000,00
2013	15 100,00
2014	14 236,00
2015	14 531,00

2016-25 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'EXTENSION DE LA MAIRIE ET DE LA BIBLIOTHEQUE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux afin de financer le projet d'extension de la mairie et de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte l'opération d'aménagement et d'extension de la mairie et de la bibliothèque.

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessous

SOLLICITE une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à son taux maximum de 35% pour l'extension de la mairie (secteur d'intervention B2) et pour le réaménagement et l'extension de la bibliothèque (secteur d'intervention B5)

DEPENSES		RECETTES	
Etude de faisabilité	3 500,00 €	DETR	119 500,00 €
Maîtrise d'œuvre	39 000,00 €	Grande priorité d'investissement	49 000,00 €
Travaux Batiment	283 000,00 €	réserve parlementaire	12 000,00 €
Etude et diagnostic	4 490,00 €	Fonds de concours	92 000,00 €
Contrôles	5 500,00 €		
Frais divers et actualisation	6 000,00 €	Autofinancement emprunt	68 990,00 €
Total HT	341 490,00 €	Total HT	341 490,00 €

2016-26 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES GRANDES PRIORITES D'INVESTISSEMENT

La loi de finances 2016 a institué une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des collectivités territoriales pour financer de grandes priorités d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de cette nouvelle dotation afin de financer les travaux de mises aux normes de la mairie et de la bibliothèque dans le cadre des travaux d'aménagement et d'extension de ces deux bâtiments.

En considérant que les travaux de démolition intérieure, les modifications des ouvertures, le remplacement de la porte fenêtre de la salle de Conseil Municipal actuelle ainsi que l'ensemble des travaux neufs d'extension sont des travaux participant à la remise aux normes d'accessibilité et de sécurité, le montant total des travaux dédiés à cette remise aux normes s'élève à 205.700, euros HT soit 72.68% du montant total des travaux. En imputant cette proportion à l'ensemble des postes de dépenses de cette opération, le montant total de l'opération de mises aux normes de la bibliothèque et de la mairie s'élève à 240.932,00 euros HT.

DEPENSES	Montant total	Quote part dédiée aux opérations de mises aux normes
Etude de faisabilité	3 500,00 €	2 108,26 €
Maîtrise d'œuvre	39 000,00 €	23 492,05 €
Travaux Batiment	283 000,00 €	205 700,00 €
Etude et diagnostic	4 490,00 €	2 704,60 €
Controles	5 500,00 €	3 312,98 €
Frais divers et actualisation	6 000,00 €	3 614,16 €
Total HT	341 490,00 €	240 932,05 €

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour les grandes priorités d'investissement à hauteur de 49.000 euros. Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etude de faisabilité	3 500,00 €	DETR	119 500,00 €
Maîtrise d'œuvre	39 000,00 €	Grande priorité d'investissement	49 000,00 €
Travaux Batiment	283 000,00 €	réserve parlementaire	12 000,00 €
Etude et diagnostic	4 490,00 €	Fonds de concours EPCI	92 000,00 €
Controles	5 500,00 €		
Frais divers et actualisation	6 000,00 €	Autofinancement emprunt	68 990,00 €
Total HT	341 490,00 €	Total HT	341 490,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte l'opération d'aménagement et d'extension de la mairie et de la bibliothèque.

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus

SOLLICITE une aide financière au titre des grandes priorités d'investissement pour un montant de 49000 euros.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à minuit

Affiché le 11 mars 2016